

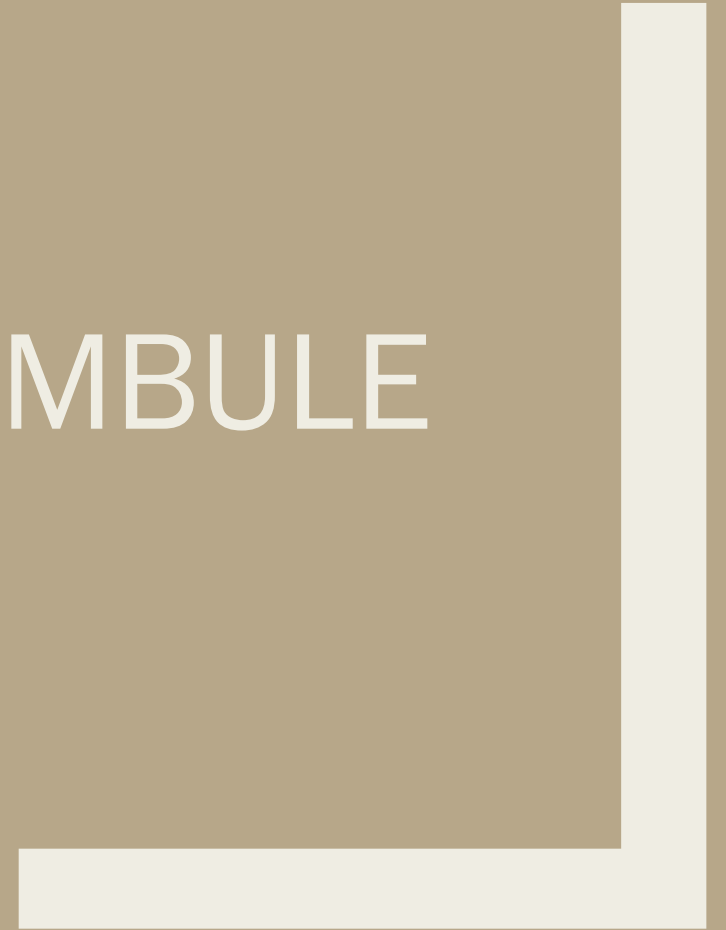
RES' numérique

CAHIER DES CHARGES

PASS Autonomie Numérique (PAN)



PRÉAMBULE



- Le RES'O pour l'inclusion numérique du territoire de la Métropole d'Orléans a été lancé en 2018 à l'initiative de la ville d'Orléans, puis expérimenté et déployé par Orléans Métropole.
- Il soutient les acteurs de l'inclusion numérique en favorisant les actions concrètes, par l'appui aux projets (professionnalisation, aide à l'équipement, partage de ressources...).
- Porté par l'association EspaceC2B#CRIA45, il intervient sur les 22 communes de la Métropole.

CONTEXTE DE L'APPEL À CANDIDATURE



L'appel à projet

L'association Espace C2B#CRIA45 a été retenue dans le cadre de l'appel à projet Etat-Région 2024 « Inclusion et médiation numérique pour toutes et tous », afin de mettre en œuvre des « Pass Autonomie Numérique » (PAN).

Ces PAN ont pour objet de permettre à **250 bénéficiaires** de participer à des ateliers numériques sur la Métropole **en 2025 et 2026**, afin de se former aux compétences de base du numérique et d'atteindre une certaine autonomie dans leur usage du numérique (accès aux droits, sécurisation des usages du numérique, ...).

Le financement

Cette action, financée par le Contrat Plan Etat Région (CPER) est pilotée par le comité partenarial du RES'O. Elle consiste à **identifier et labelliser jusqu'à 4 structures qui proposeront une offre d'ateliers numériques au bénéfice des publics les plus en fragilité avec le numérique en 2025 et 2026**. Les structures retenues seront dotées d'une enveloppe financière de soutien à leur activité, constituée grâce à des chèques d'autonomie numérique distribués aux bénéficiaires. Tous les acteurs de l'inclusion et de la médiation numérique de la Métropole d'Orléans pourront ainsi identifier des bénéficiaires, leur proposer un chéquier PAN à utiliser dans l'une des structures labellisées.





Le jury de sélection

Un jury de sélection composé de **membres partenaires du RES'O** permettra de choisir les structures à labelliser.

Ces structures bénéficieront des chèques remis aux bénéficiaires pour **un montant total de 15 000 € pour 2025 et 10 000€ en 2026.**

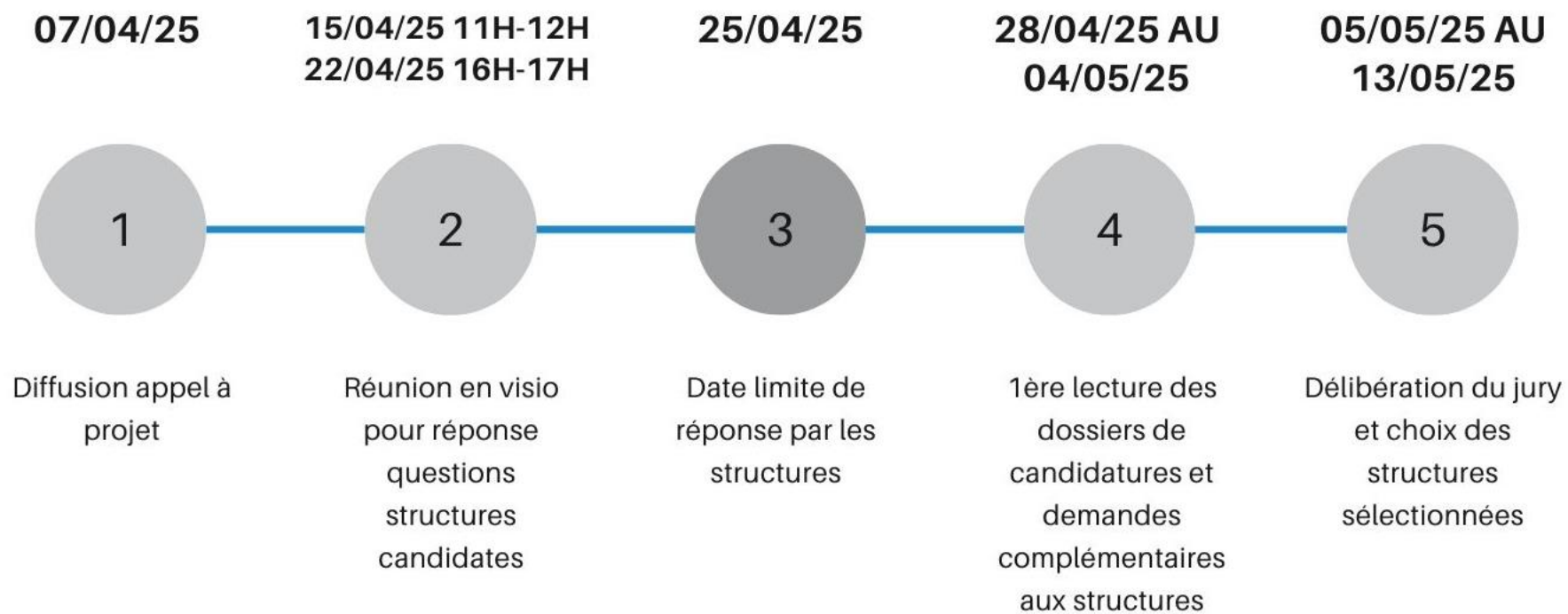
Les premiers chèques remis auront une fin de validité à la date du 31/12/2025. Le paiement s'effectuera en fonction du nombre de chèques réellement utilisés. Chaque chèque porte la mention « 1h d'accompagnement » qui correspond à un versement de 10 €.

L'objectif total est de toucher 150 personnes en 2025 et 100 personnes en 2026. Les structures peuvent aussi bénéficier **chacune d'une enveloppe forfaitaire de 1500€ sur 2 ans.** Cette enveloppe est prévue pour les frais de participation au comité de pilotage, d'évaluation du projet, et pour une aide aux frais administratifs.

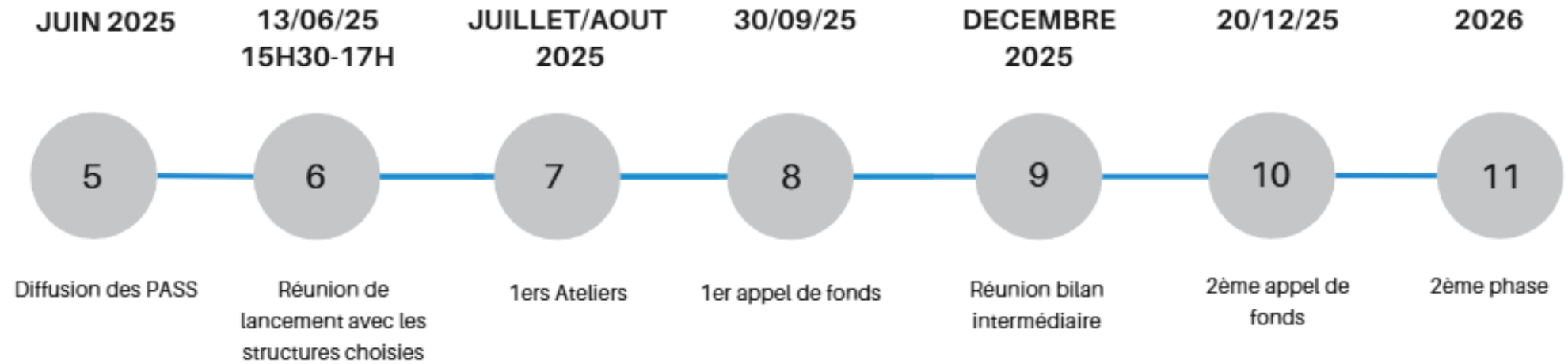
CALENDRIER PRÉVISIONNEL



PHASE DE SELECTION



PHASE DE MISE EN OEUVRE



CAHIER DES CHARGES



Les structures qui déposent leur candidature en vue du projet « Pass Autonomie Numérique » s'engagent à :

- proposer des ateliers individuels ou collectifs de montée en compétences numériques, ouverts à tout bénéficiaire disposant du PAN
- proposer dans ces ateliers des **thématiques** nécessaires aux bénéficiaires pour acquérir une autonomie dans leurs usages quotidiens du numérique, **a minima parmi** :
 - « aide à la prise en main de son équipement informatique »,
 - « culture/loisir avec le numérique »,
 - « sécurité et bonnes pratiques avec le numérique ».
- proposer en 2025 **au moins 1 atelier dans l'un des 10 « Quartier Politique de la Ville »** ou **dans l'une des communes suivantes : Saint Hilaire Saint Mesmin, Saint Jean-le-Blanc, Combleux**. Pour 2026 l'objectif sera de pouvoir proposer au moins 1 atelier aux habitants des 4 quartiers de forte fragilité numérique identifié sur la [cartographie de La MEDNUM](#) : Les Chaises à Saint Jean de la Ruelle, Les Champs Gareaux, Escures et Barrière Saint Marc à Fleury les Aubrais, Marne à Orléans.

Les structures qui déposent leur candidature en vue du projet « Pass Autonomie Numérique » s'engagent à :

- ouvrir ces ateliers à un nombre « raisonnable » de bénéficiaires (minimum de 25 personnes par structure et par an)
- prévoir un calendrier de ces ateliers sur la période de juin 2025 à décembre 2025 pour la 1ère phase, entre janvier 2026 et juin 2026 pour la 2ème phase,
- **Animer au moins 1 atelier proposé en juillet/aout 2025.**
- répertorier et tenir à disposition du RES'O les chèques collectés
- communiquer sur ces ateliers
- faire un retour quantitatif et qualitatif sur les ateliers proposés à partir d'un formulaire RES'O semestriel
- participer au comité de pilotage du projet (1 réunion / semestre)

Le RES'O s'engage à :

- prioriser l'offre de professionnalisation du RES'O pour les animateurs des ateliers
- réaliser contre les chèques reçus un appel de fond par trimestre
- accompagner les structures dans la valorisation et la communication de leurs ateliers
- aider les structures, le cas échéant, pour trouver un lieu adéquat d'accueil pour ses ateliers



Pour compléter le formulaire de candidature : [cliquer sur ce lien](https://forms.gle/44e6w9s8uN3Gpsuk8)
(<https://forms.gle/44e6w9s8uN3Gpsuk8>)

Les éléments à renseigner sont présentés dans la page suivante

Contenu du formulaire à remplir pour candidater :

Informations sur la structure :

- Nom de la structure
- Responsable de la structure (Nom, Prénom)
- Référent pour le projet PAN (Nom, Prénom, Fonction)
- Mail du référent
- Activité actuelle de la structure pour la médiation et l'inclusion numérique : (type d'activité et lieux de l'activité)

Informations sur les ateliers :

- Thématiques envisagées
- Modalités des ateliers (nombre, fréquence, durée...) :
- Profil de l'animateur (compétence, expérience...)
- Public concerné
- Profil de l'animateur
- Parcours envisagé pour le bénéficiaire
- Localisations envisagées

Détail sur l'offre des ateliers

- Ces ateliers sont-ils déjà proposés par la structure ?
 - Si ces ateliers sont déjà proposés par la structure, combien de places seraient réservées pour les bénéficiaires du PAN ?
 - Si ces ateliers ne sont pas déjà proposés, la structure a-t-elle besoin d'un accompagnement ? Lequel ?
- Calendrier envisagé pour les ateliers :
- Les ateliers seront-ils accessibles aux personnes en situation de handicap ? Si oui précisez

Financement autre

- La structure bénéficie-t-elle déjà d'un financement via la Politique de la Ville ? Autre ?
- La structure a-t-elle déjà des partenariats pour viser des publics particuliers ? Si oui, précisez le public cible et le(s) partenaire(s)
- Les bénéficiaires des ateliers devront-ils venir avec leur propre matériel ?
- Quel équipement doit posséder le lieu d'accueil des ateliers ?